### Séance du Conseil communal du 28 mars 2022

### Présents:

Mme Ch. POULIN, Bourgmestre - Présidente ;

M. Ph. BULTOT, M. N. PREYAT, Mme. N. LECLERCQ, M. M. LIESSENS, Échevins;

M. A. NAVAUX, Président du CPAS;

M. L. LECLERCQ, M. V. BEDORET, Mme. B. SELVAIS, Mme. K. VANDENEUCKER, M. E.

BOGAERTS, M. L-H. REVERS, M. M. GEUBEL, M. Th. CHINTINNE, M. M. FILBICHE, M. Th. DISPA,

Mme. A. GOUVERNEUR, M. Th. LIESSENS, M. L. HENRARD, Mme. A. MARTENS, M. G.

BERNARD, M. Ph. DECHAMPS, M. J-N. BOLLE, M. L. BROUSMICHE, Conseillers;

M. C. GOBLET, Directeur Général;

Excusés:

M. S. GOFFIN, Échevin;

Mme Z. BELLE, Conseillère;

Mme Poulin, Bourgmestre, fait observer une minute de silence en hommage aux victimes de Strepy-Bracquegnies.

### **SEANCE PUBLIQUE**

1. Procès-verbal de la séance du 28/02/2022 : approbation

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 février 2022.

### 2. CPAS: remplacement d'un conseiller

OBSERVE que Monsieur Jean-Damien ROLIN ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité.

DECIDE que, conformément à l'article 12 de la loi organique susvisée, Monsieur Jean-Damien ROLIN, né à Charleroi, le 21/07/1983 et domicilié à Chastrès, rue du Four n°22 est élu de plein droit conseiller de l'action sociale pour le groupe « Solidarité Communale ».

Conformément à l'article 17 de la loi organique susvisée, Monsieur Jean-Damien ROLIN prête le serment suivant entre les mains de Madame la Bourgmestre : "Je jure de m'acquitter fidèlement des devoirs de ma charge".

Copie de la présente délibération sera transmise au C.P.A.S. de Walcourt pour information et suites utiles.

3. <u>Plan de Cohésion Sociale - Conseil consultatif communal des Aînés, conseils communaux des Enfants et Jeunes : rapport d'activités 2021</u>

PREND CONNAISSANCE du rapport annuel des activités 2021 du Conseil consultatif communal des Aînés et des conseils communaux des Enfants et des Jeunes.

4. Plan de Cohésion Sociale - Conseil communal des Enfants : composition

PREND CONNAISSANCE des résultats de la composition du Conseil communal des Enfants 2021-2023.

5. Plan de Cohésion Sociale – Rapports d'activités et financier 2021

# **DECIDE:**

- D'approuver le rapport d'activités 2021 relatif au Plan de Cohésion Sociale 2020-2025.
- D'approuver le rapport d'activités complémentaire relatif aux initiatives de solidarité menées dans le cadre de la pandémie Covid-19 et suite aux inondations.
- D'approuver le rapport financier 2021 relatif au Plan de Cohésion Sociale 2020-2025.
- De ne pas apporter de modification au Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 de la Ville.
- De transmettre lesdits rapports et copie de la présente délibération pour le 31/03/2022 au plus tard.

### 6. Programme Stratégique Transversal : évaluation à mi-législature

#### DECIDE:

- De prendre acte du Programme Stratégique Transversal mis à jour et évalué.
- De publier le Programme Stratégique Transversal susvisé conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi que sur le site internet de la Ville.
- 7. <u>Aménagement d'aires de pique-nique : convention</u>

#### DECIDE:

- D'approuver et de signer la convention entre la Ville et le GAL pour le projet "Aires de pique-nique".
- De charger le Collège communal de la conclusion de la convention et des démarches administratives dans ce cadre.
- 8. <u>Yves-Gomezée, salle communale Antenne de vaccination : fermeture anticipée Avenant à la convention</u>

### **DECIDE:**

- D'approuver et de signer l'avenant officialisant la fermeture anticipative du centre de vaccination d'Yves-Gomezée à la date du 26/02/2022 entre la Ville et l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ).
- De charger le Collège communal de la conclusion de la convention et des démarches administratives dans ce cadre.
- 9. Bdbus Passage sur l'entité en 2022 : autorisation

## **DECIDE**:

De marquer son accord pour le passage du bdbus en 2022, le quatrième mercredi du mois de 13h00 à 13h50 à proximité de la bibliothèque communale de Thy-le-Château, 2 rue des Remparts (Place du Vieux Château), pour le coût de 200 euros/an et d'imputer la dépense à l'article 767/124-48 du budget ordinaire de l'exercice 2022.

10. Subside 2022: manifestation - Intervention dans les frais des services incendie

# **DECIDE**:

- De rembourser la moitié du montant de la facture relative à l'intervention des services d'incendie à la société de Gilles « Les Gais Lurons » de Berzée sous réserve que ces derniers fournissent à la Ville une copie de la facture des pompiers y relative et la preuve du paiement de celle-ci pour la manifestation suivante :
  - Brûlage des pailles à Berzée (carnaval).
- D'imputer la présente dépense à l'article 763/331-01 du budget ordinaire de l'exercice en cours.
- 11. <u>Décision des autorités de tutelle Prise de connaissance : règlement de police Clermont, rue de Castillon Etablissement d'une zone striée</u>

PREND CONNAISSANCE du courriel du 21/02/2022 du S.P.W., Direction de la Réglementation de la Sécurité routière informant de la clôture du dossier du Conseil du 31/01/2022, à savoir :

- l'établissement à Clermont, rue de Castillon, d'une zone d'évitement striée d'une longueur de 7 m réduisant progressivement la largeur de la voirie à 3m50 en vue d'y établir un coussin à hauteur du poteau d'éclairage n°535/00115.
- 12. Décision des autorités de tutelle Prise de connaissance : antennes wifi dans les écoles Marché

PREND CONNAISSANCE du courrier du directeur général a.i. du SPW Intérieur et Action sociale du 14/02/2022 informant la Ville que la délibération du Collège communal du 29/12/2021 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.

13. <u>Décision des autorités de tutelle - Prise de connaissance : téléphonie fixe : location - Marché</u>

PREND CONNAISSANCE du courrier du directeur général a.i. du SPW Intérieur et Action sociale du 12/01/2022 informant la Ville que la délibération du Collège communal du 25/11/2021 n'appelle

aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.

14. <u>Décision des autorités de tutelle - Prise de connaissance : Thy-le-Château, ancienne cure : transformation et aménagement du bâtiment en cabinets ruraux et une surface de logement - Attribution</u>

PREND CONNAISSANCE du courrier du directeur général a.i. du SPW Intérieur et Action sociale du 11/02/2022 informant la Ville que la délibération du Collège communal du 29/12/2021 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.

15. Walcourt, rue de la Station : amélioration - Marché conjoint

### **DECIDE:**

De reporter le dossier au Conseil communal du 25 avril 2022.

16. Travaux de boisement ou complémentaires de boisement : approbation du devis

#### DECIDE:

- D'approuver au montant total de 3.800,97 € TVAC le devis des travaux de boisement ou complémentaires de boisement à effectuer dans le cadre du soutien à la régénération pour les forêts publiques durant l'exercice 2022/2023 dans les bois communaux soumis au régime forestier.
- De transmettre une copie de la présente délibération, accompagnée du devis des travaux, au Service public de Wallonie – Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – Département de la Nature et des Forêts – Direction de Namur – Avenue Reine Astrid, 39-45 à 5000 Namur.
- 17. Yves-Gomezée, sentier vicinal n°80 : déplacement Avis de principe

#### DECIDE:

- D'émettre un avis de principe favorable quant au déplacement par désaffectation de l'ancien tracé du sentier communal, anciennement vicinal n°80 et à la reconnaissance du nouveau tracé actuellement utilisé.
- De charger le Collège communal des démarches administratives dans ce cadre.
- 18. Ecoles communales : repas scolaires Marché

#### DECIDE:

### Article 1

Il sera passé un marché – dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 71.259,76 EUR par an, soit un montant total estimé de 285.039,04 EUR pour la durée totale du marché (septembre 2022 au terme de l'année scolaire 2025-2026) – ayant pour objet la préparation et la livraison de repas chauds pour les élèves des écoles communales pour l'année scolaire 2022-2023.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur d'indication, sans plus.

Le marché pourra être reconduit trois fois, par périodes d'une année scolaire, jusqu'au terme de l'année scolaire 2025-2026.

## Article 2

Le marché dont il est question à l'article 1 sera passé par procédure négociée sans publication préalable lors du lancement de la procédure, conformément à l'article 89 § 1er, 2° de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.

### Article 3

Le marché dont il est question à l'article 1 sera régi :

- d'une part par l'arrêté royal du 14/01/2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics dans son intégralité;
- et, d'autre part, par le cahier spécial des charges n° ENS 2022/01.

### Article 4

Le marché dont il est question à l'article 1 sera un marché à bordereaux de prix. Une révision de prix sera appliquée lors de chaque reconduction.

### Article 5

Le marché dont il est question à l'article 1 sera financé par prélèvement à l'article 722/124-23 du

budget ordinaire 2022, et, audit article, des budgets ordinaires 2023, 2024, 2025 et 2026.

# 19. Service Recette: engagement

# DECIDE:

- De procéder à l'engagement d'un(e) employé(e) d'administration D6 pour le service Recette à raison de 38h/semaine dans le cadre APE ou de l'Aide à l'Emploi de la Région wallonne « Impulsion » conformément au profil de fonction Employé d'administration Niveau D6 Comptabilité/finances arrêté en séance du 25/06/2012.
- De donner délégation au Collège communal pour procéder à ce recrutement.

19.bis. Chastrès, PAE - Hall relais : collecte pour l'aide à l'Ukraine - Mise à disposition (U)

#### DECIDE:

- D'approuver et de signer la convention d'occupation du module numéroté 2 au sein du hall relais sis dans le parc d'activité économique de Chastrès pour une durée d'un mois, soit du 28 mars au 29 avril 2022 entre le BEP « Expansion Économique » et la Ville.
- De déléguer au Collège communal la conclusion de ladite convention.

# **HUIS CLOS**